



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question au Gouvernement n° 2154

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Pierre Bedier.

M. Pierre Bedier. Monsieur le ministre de la defense, vous n'ignorez pas, comme chacun d'entre nous d'ailleurs, que la securite est l'une des principales preoccupations de nos concitoyens. Nous constatons d'ailleurs, et nous nous en rejoyissons, que, sous l'autorite d'Alain Juppe, le Gouvernement, en particulier le ministre de l'interieur, mene une politique qui donne des resultats tout a fait remarquables et tangibles. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Je voudrais savoir, monsieur le ministre de la defense, quelles dispositions seront prises dans le cadre de la restructuration de la gendarmerie, avec ce que l'on appelle le plan Gendarmerie 2002, pour que cette arme apporte sa pierre a l'edifice, tant attendu par nos concitoyens, d'une meilleure securite dans notre pays ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de la defense.

M. Charles Millon, ministre de la defense. Monsieur le depute, c'est en pleine concertation avec le ministre de l'interieur que la politique de securite est definie, afin que la police et la gendarmerie puissent, dans les meilleures conditions, assurer la securite des personnes et des biens dans notre pays.

Dans cet esprit, nous avons engages le dialogue afin de repartir les zones de competence exclusive entre police et gendarmerie. Ce faisant, nous avons constate qu'il convenait plus particulierement de renforcer la securite dans les zones peri-urbaines. La gendarmerie a donc decide de redeployer ses effectifs dans ces secteurs. C'est la raison pour laquelle la loi de programmation militaire 1997-2002, que vous avez votee, prevoit une augmentation de ces effectifs, qui recevront 765 personnels supplementaires en 1997. Notre preoccupation d'assurer la securite dans ces zones peri-urbaines nous a conduits a mettre en place des brigades de prevention de la delinquance juvenile, qui interviendront regulierement.

J'espere, monsieur le depute, avoir repondu a vos preoccupations et a vos inquietudes. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Pierre Bedier.

M. Pierre Bedier. Monsieur le ministre de la defense, vous n'ignorez pas, comme chacun d'entre nous d'ailleurs, que la securite est l'une des principales preoccupations de nos concitoyens. Nous constatons d'ailleurs, et nous nous en rejoyissons, que, sous l'autorite d'Alain Juppe, le Gouvernement, en particulier le ministre de l'interieur, mene une politique qui donne des resultats tout a fait remarquables et tangibles. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Je voudrais savoir, monsieur le ministre de la defense, quelles dispositions seront prises dans le cadre de la

restructuration de la gendarmerie, avec ce que l'on appelle le plan Gendarmerie 2002, pour que cette arme apporte sa pierre à l'édifice, tant attendu par nos concitoyens, d'une meilleure sécurité dans notre pays ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le député, c'est en pleine concertation avec le ministre de l'intérieur que la politique de sécurité est définie, afin que la police et la gendarmerie puissent, dans les meilleures conditions, assurer la sécurité des personnes et des biens dans notre pays.

Dans cet esprit, nous avons engagé le dialogue afin de répartir les zones de compétence exclusive entre police et gendarmerie. Ce faisant, nous avons constaté qu'il convenait plus particulièrement de renforcer la sécurité dans les zones péri-urbaines. La gendarmerie a donc décidé de redéployer ses effectifs dans ces secteurs.

C'est la raison pour laquelle la loi de programmation militaire 1997-2002, que vous avez votée, prévoit une augmentation de ces effectifs, qui recevront 765 personnels supplémentaires en 1997. Notre préoccupation d'assurer la sécurité dans ces zones péri-urbaines nous a conduits à mettre en place des brigades de prévention de la délinquance juvénile, qui interviendront régulièrement.

J'espère, monsieur le député, avoir répondu à vos préoccupations et à vos inquiétudes. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Bédier Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2154

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1997, page 333

Réponse publiée le : 23 janvier 1997, page 333

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 janvier 1997